

duisit une chaleureuse émotion en Angleterre en faveur du Canada, et ce sera l'éternelle gloire de l'ex-gouvernement libéral d'avoir été ainsi, le premier entre tous les autres gouvernements coloniaux à offrir son aide à la mère patrie dans un moment de besoin. L'esprit impérial s'est tellement développé dans ces dernières années en Canada qu'une motion fut adoptée unanimement, il y a deux ans, par la Chambre des communes, déclarant la disposition de notre gouvernement à participer à la défense navale de l'empire.

Cette motion fut faite par le ministre actuel du Commerce et de l'Industrie, et elle déclarait que le temps était arrivé où cette grande colonie, le Canada, vu sa richesse, l'étendue de son territoire et ses grands intérêts commerciaux sur les côtes océaniques, devait contribuer quelque chose à l'entretien de la marine anglaise. Le Gouvernement d'alors s'est sagement, suivant moi, conformé à cette motion—sans trop se précipiter—en procédant sagement à la création d'un noyau de marine. Les adversaires de l'ancien gouvernement se sont moqués de cet embryon de marine; mais c'est un début, un pas dans la bonne direction. Le Gouvernement d'alors a cru que le Canada pourrait plus tard construire de plus gros et de meilleurs vaisseaux que ceux achetés, et avoir ultérieurement sa propre marine et ses propres chantiers maritimes. Cette politique procurera de grands avantages au Canada, ainsi qu'à la marine impériale. Les vaisseaux de guerre anglais pourront se servir de nos bassins de radoub pour se faire réparer. L'ex-gouvernement s'est, selon moi, conduit sagement en décidant de ne pas commencer sur un trop grand pied la création d'une marine de guerre; mais de développer cette marine graduellement, afin que, si la guerre éclatait, nous ne soyons pas pris au dépourvu; ou afin que nous soyons capables de défendre nos côtes et d'exempter ainsi la mère patrie des frais de notre propre défense. La présente situation doit nous alarmer beaucoup. Les pays de l'Europe sont devenus des camps retranchés, et s'acharnent à construire par douzaines et sans interruption des "Dreadnoughts". Si une guerre éclatait—et j'espère que la chose n'arrivera jamais—dans quelle position le Canada se trouverait-il? Nous nous

trouverions pris au dépourvu sur les bords d'océans ayant des côtes, de milliers de milles d'étendue, ainsi que de grandes cités et un immense trafic sur l'océan et les lacs qu'il nous faudrait protéger. Il nous faudrait recourir à l'Angleterre qui a déjà sur les épaules un fardeau suffisamment lourd à porter. L'ex-gouvernement a donc agi sagement en commençant la création d'un embryon de marine qui se développera proportionnellement au développement de notre population, de notre richesse et de nos intérêts industriels et commerciaux.

Je regrette que le discours du Trône ne fasse aucune mention de ce sujet. J'espère sincèrement qu'avant une autre session le Gouvernement jugera à propos de prendre une résolution sur cette question navale, et de la faire connaître au Parlement. Je n'ai pas l'intention d'essayer de le trouver beaucoup en défaut dans le moment actuel, vu qu'il n'est au pouvoir que depuis peu de temps.

Un autre paragraphe du discours du Trône concerne les élévateurs terminaux. Le bill adopté par le Sénat, l'année dernière, est, suivant moi, une législation presque parfaite, et il devrait recevoir l'adhésion du Gouvernement.

Je suis peu favorable à ce que le contrôle et la direction des opérations de ces élévateurs soit acquis par le Gouvernement. Règle générale, un gouvernement n'a, suivant moi, ni le temps, ni la compétence requise pour administrer ces grandes entreprises commerciales aussi bien que peuvent le faire des compagnies ou des particuliers pour leur propre compte; mais je suis décidément en faveur d'un contrôle exercé par le Gouvernement. Le bill de la dernière session conférait au gouvernement l'entier contrôle sur tous ces élévateurs. C'est-à-dire, ce bill plaçait ces élévateurs entre les mains d'une commission devant exercer au nom du Gouvernement un contrôle absolu. La commission pouvait les acheter à son gré, ou les fermer à une minute d'avis si la loi n'était pas observée. Le bill prévoyait aussi les mesures à prendre pour prévenir le mélange indu des grains. Les précautions prévues étaient si complètes et si étendues que tous les intérêts étaient, suivant moi, bien protégés, et l'application du bill eût satisfait